



Contrat Annulation Diamant 2022

Dans le cadre du dossard Entreprise Trail le « contrat annulation diamant » est inclus.

De ce fait, la sélection de la case « J'accepte le règlement de l'organisateur » et la confirmation de la commande entraîne l'acceptation par l'acheteur de l'intégralité des conditions générales de vente, y compris celles relatives à cette option, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

- 1) En cas de sélection, le coût de l'option sera ajouté à la somme due par le demandeur et le montant total sera réglé en une seule fois. Le montant de l'option n'est pas remboursable ainsi que les frais d'inscriptions Sport-up.fr (si inscription en ligne).
- 2) L'achat de cette option permet le remboursement des frais d'inscription et options selon les conditions ci-dessous. Le montant de l'option n'est pas remboursable ainsi que les frais d'inscriptions Sport-up.fr (si inscription en ligne).
- 3) Le remboursement ne peut être demandé que pour l'équipe entière. Il ne peut pas être demandé de manière individuelle.
- 4) Toute demande de remboursement se fait par simple email à contact@trailporquerolles.com accompagné d'un RIB.
- 5) En cas de remboursement, celui-ci interviendra au plus tard dans un délai d'un mois à compter du jour de la réception de la demande de remboursement.
- 6) Toute demande de remboursement incomplète ou non conforme à la procédure de dépôt détaillée ci-dessus ne pourra être prise en compte et ne fera donc l'objet d'aucun remboursement.
- 7) Selon certaines conditions, il pourra être demandé des frais de gestion pour tout changement administratif sur un dossier.

Conditions de remboursement :

Jusqu'au 22/08/2022 inclus

1. Si vous avez pris l'option contrat annulation diamant : remboursement en intégralité (hors frais liés à l'option) ou changement sans frais.
2. Si vous n'avez pas pris l'option : report de l'inscription sur l'année suivante sans frais ou remboursement de 50%
Jusqu'à cette date, il est possible de changer le(s) bénéficiaire(s) du dossard mais des frais de gestion de 10€ seront demandés pour l'effectuer.

Entre le 23/08/2022 et le 18/09/2022 inclus

- 1 Si vous avez pris l'option contrat annulation diamant : remboursement en intégralité (hors frais liés à l'option et liés aux options hébergement à l'IGESA) ou changement sans frais (la demande doit être validée par l'organisation).
- 2 Si vous n'avez pas pris l'option : Pas de remboursement, pas de changement et pas de report possible.

A partir du 19/09/2022

- Aucune demande de modification ou demande de remboursement ne sera prise en compte

Conditions spécifiques 2022 :

En cas d'annulation liée au Covid (décision administrative, préfectorale ou nationale), l'adhésion au contrat « Annulation Diamant 2022 » permet le remboursement à 100% (hors frais de l'option) jusqu'au dernier moment.